

Résiliation d'un contrat d'assurance d'entreprise

Préavis par contrat, motifs de résiliation en cours d'année, modèles de lettres et points à vérifier avant d'envoyer.

1. À l'échéance annuelle

Après un an de contrat, préavis de 2 mois le plus souvent. La date d'envoi fait foi. La police d'une entreprise peut prévoir plus long.

Art. L. 113-12

2. À tout moment

Après un an, pour la complémentaire santé seulement. L'année se compte depuis la souscription. Effet un mois après réception, sans frais.

Art. L. 113-15-2

3. Sur motif légal

Changement de situation, diminution du risque, vente du bien ou du véhicule : sept motifs, chacun avec son délai (tableau plus bas).

Art. L. 113-16, L. 113-4, L. 121-10

4. Par l'assureur

Non-paiement, sinistre, aggravation du risque, échéance. Depuis le 28 mai 2026, il doit motiver toute résiliation unilatérale.

Art. L. 113-12-1

Préavis et points de vigilance, contrat par contrat

Contrat	À l'échéance	À tout moment ?	À vérifier avant de résilier
Mutuelle d'entreprise	2 mois	Oui, après un an. Seul l'employeur peut résilier.	Continuité pour les salariés, CSE, acte fondateur, notice, paie et DSN, portabilité des anciens salariés
Prévoyance collective	2 mois	Non, sauf contrat unique réunissant santé et prévoyance	Arrêts de travail en cours, revalorisations, obligations de la convention collective, 1,50 % des cadres
Mutuelle TNS (Madelin)	2 mois	Oui, après un an	Délais d'attente, plafonds de première année du nouveau contrat
Prévoyance TNS	Selon la notice, souvent 2 mois	Non	Questionnaire médical, délais d'attente, exclusions : accord écrit du nouvel assureur avant tout
Homme-clé	Selon le contrat (hors art. L. 113-12)	Non	Délégation éventuelle à une banque, nouvelle sélection médicale, âge de l'assuré. Assurance sur la vie : l'art. L. 113-12 ne s'applique pas.
RC Pro	2 mois, parfois 3	Non	Base réclamation : garantie subséquent et reprise du passé
RC des dirigeants	2 mois, parfois 3	Non	Comme la RC Pro, plus la date de continuité du nouveau contrat
Multirisque pro	2 mois	Pas encore : loi du 26 mai 2026, décret attendu (TPE et PME)	Obligation d'assurance du bail, matériel en crédit-bail, sinistres en cours
Cyber	2 mois	Non	Rétroactivité du nouveau contrat, fin des services de prévention
Décennale	2 mois, parfois 3	Non	Continuité absolue ; les chantiers déjà ouverts restent couverts
Protection juridique	2 mois	Non	Litiges connus à déclarer avant de partir, nouvelle carence
Auto professionnelle	2 mois	Non (loi Hamon : particuliers)	Assurance obligatoire : zéro interruption. Vente : régime spécial.
Flotte automobile	2 à 3 mois	Non	Relevé de sinistralité ; entrée ou sortie d'un véhicule par avenant

Seule votre police fait foi : préavis plus long ou durée ferme possibles (art. L. 113-12 et L. 113-15). Lois Hamon et Chatel : réservées aux particuliers.

Dernier jour d'envoi, préavis de 2 mois (de 3 mois) : échéance au 1er janvier, 31 octobre (30 septembre) ; au 1er avril, 31 janvier (31 décembre) ; au 1er juillet, 30 avril (31 mars) ; au 1er octobre, 31 juillet (30 juin). Gardez deux semaines de marge.

Sept motifs pour résilier en cours d'année

Motif	Délai pour agir	Prise d'effet	Texte
Changement de situation : domicile, régime matrimonial, profession, retraite, fin d'activité	3 mois à compter de l'événement	1 mois après la réception de la notification	Art. L. 113-16
Diminution du risque : l'assureur refuse de baisser la cotisation	Après le refus de l'assureur	30 jours après la dénonciation du contrat	Art. L. 113-4
L'assureur résilie un autre de vos contrats après un sinistre	Dans le mois qui suit sa notification	1 mois après votre propre notification	Art. R. 113-10
Vente d'un véhicule	Dès la vente, par lettre recommandée	Suspension le lendemain à 0 h. Préavis de 10 jours, ou fin de plein droit à 6 mois.	Art. L. 121-11
Vente du bien assuré, des locaux ou du fonds	Le contrat suit l'acquéreur, qui peut résilier	Selon la police	Art. L. 121-10
Perte totale du bien par un événement non garanti	Aucune démarche	Fin de plein droit du contrat	Art. L. 121-9
Hausse de tarif ou modification par l'assureur	Délai fixé par la police	Selon la police	Contrat

Changement de situation : le contrat doit couvrir des risques liés à la situation antérieure, qui ne se retrouvent pas dans la nouvelle. Joignez un justificatif.

Loi n° 2026-403 du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique

EN VIGUEUR DEPUIS LE 28 MAI 2026

L'assureur qui résilie de sa propre initiative doit **motiver sa décision**, pour tous les assurés, entreprises comprises (art. L. 113-12-1).

EN ATTENTE DE DÉCRET

Résiliation à tout moment après un an des contrats couvrant les biens professionnels, pour les entreprises de moins de 250 salariés (art. L. 113-15-2-1). Seuls les contrats conclus ou reconduits après le décret seront concernés.

Trois modèles de lettres et huit points à vérifier avant d'envoyer

En-tête commun aux trois lettres : [Raison sociale, forme juridique, SIREN, adresse] | [Nom et qualité du signataire, téléphone, e-mail] | Destinataire : [Nom de l'assureur], service résiliation, [adresse] | Lettre recommandée avec avis de réception | À [ville], le [date]. **Formule finale :** Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées. [Nom, qualité, signature]

Modèle 1 : à l'échéance annuelle

Objet : résiliation à l'échéance du contrat n° [numéro] ([nature du contrat])

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article L. 113-12 du Code des assurances et aux conditions de notre contrat, nous vous notifions la résiliation du contrat n° [numéro], souscrit le [date]. Cette résiliation prendra effet à la prochaine échéance, soit le [date d'échéance].

La présente notification respecte le préavis de [deux] mois prévu au contrat.

Nous vous remercions de nous confirmer par écrit sa réception ainsi que la date de fin du contrat. Merci de nous adresser également le relevé de sinistralité du contrat.

Mutuelle : remplacez la référence par l'art. L. 221-10 du Code de la mutualité. Institution de prévoyance : art. L. 932-12 du Code de la sécurité sociale.

Modèle 2 : mutuelle d'entreprise, à tout moment

Objet : résiliation du contrat collectif frais de santé n° [numéro]

Madame, Monsieur,

Notre entreprise a souscrit auprès de vous, le [date], le contrat collectif frais de santé n° [numéro]. Ce contrat ayant plus d'un an, nous vous notifions sa résiliation en application de [l'article L. 113-15-2 du Code des assurances / l'article L. 221-10-2 du Code de la mutualité / l'article L. 932-12-1 du Code de la sécurité sociale].

Conformément à ce texte, la résiliation prend effet un mois après la réception de la présente notification, sans frais ni pénalités.

Nous vous remercions de nous confirmer par écrit la date d'effet, puis de nous rembourser sous trente jours les cotisations versées pour la période postérieure à cette date.

Gardez une seule référence, selon la nature de l'organisme. Si vous changez d'organisme, le nouvel assureur peut envoyer cette notification pour vous.

Modèle 3 : changement de situation

Objet : résiliation du contrat n° [numéro] pour changement de situation (article L. 113-16 du Code des assurances)

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de l'événement suivant, survenu le [date] : [cessation définitive d'activité / transfert de nos locaux / départ à la retraite / changement de profession].

Le contrat n° [numéro] garantit des risques directement liés à la situation antérieure, qui ne se retrouvent pas dans la situation nouvelle. Nous vous notifions donc sa résiliation, en application de l'article L. 113-16 du Code des assurances. Elle prend effet un mois après la réception de la présente lettre.

Vous trouverez ci-joint : [justificatif de l'événement]. Nous vous remercions de nous confirmer la date d'effet et de nous rembourser la part de cotisation correspondant à la période non couverte.

À envoyer dans les trois mois qui suivent l'événement.

Le recommandé n'est plus la seule voie admise (art. L. 113-14 : lettre, support durable, déclaration chez l'assureur, acte extrajudiciaire, moyen prévu au contrat), mais il reste la meilleure preuve de la date d'envoi. Ces modèles sont à adapter à votre contrat : ils ne remplacent pas la lecture de vos conditions générales et particulières.

Huit points à vérifier avant d'envoyer la lettre

- ☐ **L'échéance exacte.** Elle figure aux conditions particulières et ne correspond pas toujours à la date de souscription.
- ☐ **Le préavis de la police.** Ni la loi Hamon, ni la loi Chatel ne jouent pour un contrat d'entreprise : l'assureur ne vous rappellera pas la date limite.
- ☐ **L'accord écrit du nouvel assureur.** Une proposition tarifaire n'est pas une acceptation, surtout en prévoyance TNS et en décennale.
- ☐ **Les cotisations à jour.** Cesser de payer n'est pas résilier : la cotisation reste due, la garantie est suspendue et la résiliation pour non-paiement vous suit.
- ☐ **RC Pro : le passé.** Garantie subséquente de l'ancien contrat, reprise du passé par le nouveau, pour les réclamations tardives.
- ☐ **Prévoyance : les arrêts en cours.** Revalorisations et garantie décès des salariés en arrêt se négocient avant la signature du nouveau contrat.
- ☐ **Mutuelle : les salariés.** Nouvelle notice remise, acte fondateur à jour, CSE consulté à partir de 50 salariés, paie et DSN paramétrées.
- ☐ **La lettre elle-même.** Numéro de contrat, bon destinataire, signataire habilité, preuve de dépôt conservée, confirmation écrite demandée.

Une résiliation préparée pour vous, et un CE offert à vos salariés

BL ASSUR compare plus de 30 partenaires assureurs, puis s'occupe de tout : résiliation de l'ancien contrat avec votre mandat, mise en place du nouveau, documents pour vos salariés. Avec une mutuelle ou une prévoyance BL ASSUR, vos salariés reçoivent un comité d'entreprise externalisé, inclus sans surcoût.

- Inventaire de vos échéances et de vos préavis
- Comparaison à garanties égales, contrat par contrat
- Bascule sans interruption : attestations, notice, DSN

FAITES VÉRIFIER VOS CONTRATS

01 86 90 08 99

bl-assur.fr/resiliation-contrat-entreprise/

0 € de frais de courtage. Premier retour sous 24 h ouvrées.

BL ASSUR, courtier en assurance, ORIAS n° 17 003 326. Buchelay (78200) et 38 rue des Mathurins, 75008 Paris.

Sources officielles. Code des assurances : art. L. 113-3, L. 113-4, L. 113-12, L. 113-12-1, L. 113-14, L. 113-15, L. 113-15-2, L. 113-15-2-1, L. 113-16, L. 121-9 à L. 121-11, L. 124-5 et R. 113-10. Code de la mutualité : art. L. 221-10 et L. 221-10-2. Code de la sécurité sociale : art. L. 932-12 et L. 932-12-1. Loi n° 2019-733 du 14 juillet 2019 et décret n° 2020-1438 du 24 novembre 2020 (résiliation à tout moment de la complémentaire santé). Loi n° 89-1009 du 31 décembre 1989, art. 2, 7 et 7-1. Loi n° 2026-403 du 26 mai 2026 de simplification de la vie économique. Médiation de l'assurance, étude de cas du 30 juin 2026. Textes consultables sur legifrance.gouv.fr.

Document d'information générale établi le 19 septembre 2026. Il ne remplace ni la lecture de votre contrat ni un conseil personnalisé. Détail, calculateur de date limite et lettres à copier : bl-assur.fr/resiliation-contrat-entreprise/